



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Procès-verbal

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M K. MITRI, M L. TURBANG, M D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH Echevins;

Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;
M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Messieurs André EVEN et Henri MANIGART, Conseillers
Monsieur Alain DEWORME, Président du C.P.A.S.

Ordre du jour

1. Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, le SPT – Réhabilitation voies de liaison 2020. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.5**
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.8**
3. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.8**
4. Présentation de la Commission Communale de la Vie Associative – Accord sur la création..... **p.10**
5. Exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II, situé Rosenberg, 525 à 6700 Arlon – Approbation de la convention dans le cadre du renouvellement de la licence.....**p.15**
6. Marché de Travaux : Percée de la Caserne Léopold - passage du X^{ème} de Ligne. Approbation du cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.....**p.16**

7. Marché de travaux : Rénovation et extension de l'école de Frassem. Approbation du cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.....**p.16**
8. Marché de Travaux : Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.17**
9. Marché de Travaux : Extension de l'égouttage de la rue du Kirchberg à Sterpenich. Accord sur l'investissement, le cahier des charges d'Idélux Eau et sur le financement.....**p.18**
10. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du Schéma de Développement Sportif. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.19**
11. Marché de Fournitures : Acquisition de 2 camionnettes de type pick up avec benne basculante. Approbation des conditions et du recours à la Centrale d'Achats du SPW.....**p.24**
12. Travaux : Elaboration du projet de renouvellement de l'éclairage public du Square Astrid. Accord de principe pour la réalisation de l'étude et des travaux par ORES.....**p.24**
13. Travaux : Elaboration du projet de remplacement de l'éclairage public à la « Coulée Verte » rue Habaru. Accord de principe pour la réalisation de l'étude et des travaux par ORES.....**p.26**
14. Travaux forestiers sur le cantonnement d'Aywaille (2020) – approbation de la convention de marché conjoint avec le DNF et du cahier spécial des charges.....**p.27**
15. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : ajout de signaux B22 autorisant les cyclistes à tourner à droite au feu rouge.....**p.28**
16. Délégation du Conseil communal vers le collège communal en matière de marchés.....**p.29**
17. Approbation de la dotation à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGÉ pour l'exercice 2020.....**p.29**
18. Appel à projet CREASHOP – Octroi et liquidation d'une prime. Commerçant « Les Bacchanales ».....**p.30**
19. Financement : Remplacement par ORES du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation. Approbation de la Convention-cadre de financement proposée par SOFILUX.....**p.30**
20. Octroi d'une subvention à l'asbl Amanoclaire pour l'organisation d'un événement musical le week-end du 29 février et 1^{er} mars.....**p.31**
21. Octroi d'une aide sportive exceptionnelle au club de football américain Iron Bucks.....**p.31**
22. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl l'Union – société de fanfare pour l'année 2019.....**p.31**
23. Octroi d'une subvention à l'asbl Maison du Tourisme du Pays d'Arlon pour un dépliant touristique quadrilingue et des traductions en vue de mettre en valeur les lavoirs, les fontaines, moulins,.....**p.32**
24. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Cercle Dramatique Saint-Bernard pour l'année 2018.....**p.32**

25. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Cercle Dramatique Saint-Bernard pour l'année 2019.....**p.32**
26. Répartition et paiement des aides sportives accordée pour l'année 2019 aux clubs sportifs membres de la Commission des Sports de la Ville d'Arlon.....**p.32**
27. Approbation du rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019.....**p.34**
28. Rapport concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.....**p.35**

Huis-clos

29. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire dans le cadre du Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants pour l'année 2019-2020**p.36**
30. Ratification de la désignation d'institutrices primaires et d'un instituteur primaire et maternel temporaire dans le cadre du Français Langue d'Apprentissage pour le mois d'octobre.....**p.36**
31. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.36**
32. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.37**
33. Ratification de la désignation d'institutrices primaires temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.39**
34. Ratification de la désignation d'un maître de morale temporaire pour l'année 2019-2020.....**p.40**
35. Ratification de la désignation de maîtres de psychomotricité pour les mois d'octobre et de novembre.....**p.41**
36. Ratification de la désignation d'un maître de religion orthodoxe temporaire pour l'année 2019-2020.....**p.41**
37. Ratification de la demande d'interruption de carrière dans le cadre du congé parental, suivant directement le congé de maternité.....**p.42**
38. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargé(e)s de cours du niveau secondaire et supérieur et du personnel administratif pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.42**
39. Ratification des demandes de détachement, de démission et de congés de professeurs.....**p.43**
40. Ratification de la désignation de professeurs temporaires.....**p.43**
41. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au service des Finances et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.46**
42. Prolongation de la désignation d'un chef de service faisant fonction au service des Taxes et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.46**

43. Prolongation de la désignation d'une brigadière-cuisinière faisant fonction au restaurant communal.....p.46
44. Prolongation de la désignation d'un brigadier-chef-cuisinier faisant fonction au restaurant communal.....p.46
45. Commission Communale de la Vie Associative – Désignation politique.....p.46

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
ouvre la séance publique à 19 heures et 10 minutes.*

+ + +

Monsieur MAGNUS – On démarre cette séance du 20 février par un moment de recueillement pour Monsieur Jean-Pierre KUNHÉMANT qui a travaillé pendant de long mois comme président du Hall Polyvalent, et je vous demande de vous lever pour une minute de silence en son honneur, s'il-vous-plait.

Monsieur WALTZING – J'aimerais, au nom du groupe MRMC et en mon nom personnel, prendre cinq minutes pour rendre hommage à un homme dont la folle énergie était sans pareille pour sa ville. J'aimerais vous parler de Jean-Pierre KUNHÉMANT. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un élu, son énergie et son dévouement, autant dans la vie politique que pour sa commune, méritent à la fois des éloges de la part de l'ensemble du Conseil, d'avoir une pensée autant pour lui que pour le travail accompli, et de profiter de ce moment de deuil pour nous rappeler qu'à Arlon, sans les bénévoles, l'ensemble des forces vives travaillerait dans l'ombre et n'accomplirait pas le travail qu'elles souhaitent apporter à leur ville. Il a mouillé son maillot libéral, Jean-Pierre... il a mouillé son maillot pour Arlon. Il l'a fait dès son arrivée en 1975, ou devrait-on dire dès sa rencontre avec Norbert POINSART. Homme de contact, sportif, soucieux du bien-être animal, il avait à l'époque succédé à Norbert en qualité de président de la SPA. Ensuite, durant de longues années, il avait œuvré en tant qu'administrateur trésorier du Tennis Club de la J.A. ; il fut aussi administrateur de l'association francophone de tennis. Sa vie était devenue Arlon. Jean-Pierre aimait sa ville. Jean-Pierre s'investissait dès qu'il le pouvait. Non seulement membre du comité de notre section locale libérale, il était membre de l'assemblée générale de la Mutualité libérale du Luxembourg. Il représentait aussi le MR d'Arlon au sein de l'asbl Losange Fondation et était administrateur de la Maison de la Culture. Jean-Pierre était candidat sur notre liste lors du scrutin communal de 2012, où il avait fait un score honorable. Personnellement avant septembre 2018, je ne le connaissais que de nom. Je n'avais jamais eu l'occasion de le rencontrer ; peut-être était-il trop occupé par ses activités ? Lors d'une rencontre improvisé chez des amis communs, nous avons échangé longuement sur notre vision de la politique, ou devrais-je dire il avait longuement parlé de sa vision de la politique. Ayant l'envie de m'apporter tout son soutien lors de ma campagne électorale, il m'avait au préalable demandé de répondre à cinq questions. Heureusement pour moi j'avais donné les réponses qu'il attendait ; malheureusement pour moi, entre temps, je n'ai pu tenir parole pour l'ensemble d'entre elles. Il le savait. Il était d'ailleurs venu lui-même vers moi le lendemain des élections en me disant « Ne te tracasse pas, tu as fait ce que tu devais faire ». Tout cela pour vous dire qu'en politique, l'intérêt commun prime toujours avant l'intérêt du parti. Jean-Pierre l'avait compris depuis bien longtemps. Il a d'ailleurs ainsi réussi à me le rappeler avec une telle simplicité. Optimiste et persévérant, toujours à l'écoute et dispensant ses précieux conseils, Jean-Pierre était un homme intelligent, sympathique, attachant et un excellent organisateur. En moins d'une année il a accepté de prendre la vice-présidence du Conseil communal des Aînés ; il a cofondé l'asbl MAGMA ; il a accepté de succéder à feu notre ami Kévin STILLEN en tant que président du Hall Polyvalent d'Arlon, où il avait fourni sans relâche un travail remarquable. Il y a

quelques jours encore il donnait de précieux conseils pour l'organisation de la manifestation Bâti + de la semaine dernière. Dans l'espace si court d'un trimestre cet organisateur hors pair a réussi à refermer le livre de sa vie à la vitesse à laquelle il nous a finalement habitués à la vivre. Jean-Pierre aimait sa ville ; sa vie était Arlon.

Monsieur SAINLEZ - Je voudrais rajouter au nom de notre groupe que nous saluons la mémoire de Monsieur KUNHÉMANT, il était investi à la Maison de la Culture, au CA et aussi au comité de gestion. C'était un homme que je trouvais déterminé, motivé, porteur d'idées et de projets. En quelques mois de co-travail on a vu que cela foisonnait à tous les niveaux, et son départ si rapide en a estomaqué plus d'un. Nous pensons particulièrement à son épouse, sa famille, ses amis, et à toute la famille libérale par la même occasion.

1. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, le SPT – Réhabilitation voies de liaison 2020. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI - Nous attaquons le budget 2020 concernant la réhabilitation des voies de liaison, que le Conseil communal a voté à 500.000 €. Le cadastre de ces voies nécessitant d'entreprendre des travaux a été choisi pour 2020, à savoir la rue de la Halte qui est la liaison entre Sélange et Autelbas. C'est une voie qui communique avec la commune de Messancy et qui a subi ces dernières années beaucoup de dégradations, par les très nombreux charrois agricoles et tous les engins qui sont aussi passés pour la construction des éoliennes le long de cette voirie. D'où la nécessité de la réhabiliter, vu la dégradation très importante. Je remercie encore une fois le Service Technique Provincial qui est l'auteur de projet, représenté par Monsieur TREQUATTRINI qui va nous présenter ce projet de réhabilitation de voies de liaison.

Monsieur TREQUATTRINI – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Ce soir j'ai l'honneur de vous présenter le dossier de réhabilitation des voies de liaison pour l'année 2020. La rue de la Halte, comme Monsieur MITRI l'a signalé, en plus des dégradations que ce chemin a subies dues aux charrois importants nécessaires pour la construction des éoliennes, c'est un ancien chemin dont la construction était correcte à une époque mais qui n'est plus du tout dans les normes actuelles. Ce chemin a une largeur variable de 3m80 à 4m20, et cette étroitesse oblige les usagers à rouler dans les accotements lorsqu'ils se croisent, et à déstabiliser ces accotements. Aujourd'hui nous sommes en présence d'un chemin dont les bords sont affaîssés, qui présente un revêtement très ancien, usé, fissuré donc il n'est plus du tout imperméable aux eaux de ruissellement ; les eaux pénètrent dans le corps de la chaussée et à chaque cycle gel-dégel, il subit des dégâts importants. Quand vous vous promenez le long du chemin, vous êtes sur un chemin qui est totalement défoncé. Les travaux de modernisation vont consister dans un premier temps à construire ici sur chaque bord de chaussée un élément linéaire de contrebutage – c'est une bande en béton coulé en place de 30 cm par 30 de section – et entre ces éléments linéaires de contrebutage, le chemin actuel sera pioché – le revêtement actuel sera cassé avec des dents en pierres plus petites qui seront nivelées pour redonner un profil correct pour avoir une bonne évacuation des eaux de ruissellement par le dessus – et il va servir de sous-fondation au nouveau chemin. Lorsque ce vieux chemin sera totalement démoli, compacté et nivelé avec les matériaux restés en place, nous pourrons construire dessus un demi-corps de chaussée – demi parce que dans le corps d'une chaussée on a toujours une sous-fondation, une fondation et des revêtements de surface. Nous allons utiliser ici le chemin actuel comme sous-fondation. Vous voyez sur ma sous-fondation nous pourrons y mettre une fondation en empierrement traité au ciment pour donner de la structure et de la rigidité sur 15 cm d'épaisseur, et puis nous terminerons nos travaux par la pose de l'hydrocarboné en 10 cm d'épaisseur en deux couches – une couche de liaison et une couche de roulement. Ces travaux porteront la largeur du chemin à 4m, façon constante, plus deux fois 30 cm de part et d'autre pour les croisements ; Ça nous donnera 4m60 de carrossable. Comme vous le voyez ici, nous avons relevé le niveau de la voirie ; nous relèverons également le niveau des accotements avec de l'empierrement de sous-fondation. Ce profil de réparation sera appliqué sur 90 % de la

longueur du chemin. Vous voyez sur mon plan de liaison que j'ai toute la partie orange qui correspond à la réparation dont je viens de vous parler. Sur ce même tronçon nous avons deux autres profils différents – qu'on ne voit pas bien ici sur les couleurs mais c'est un profil vert ici sur la croix, en amont et en aval du pont. Ce profil vert sera différent du précédent parce que ce morceau de tronçon est déjà contrebuté par des éléments linéaires. Quand on se promène sur ce chemin on constate que les travaux de contrebutage des hanches de chaussée qui ont été faits par le passé portent leurs fruits parce que la chaussée n'est pas du tout déformée. Ce que nous avons donc sur le tronçon bleu est un revêtement de surface qui est usée et vieux. Sur ce profil bleu nous allons enlever la couche d'usure qui est fissurée et remettre simplement une nouvelle couche. C'est comme lorsque vous usez les semelles de vos chaussures parce que vous marchez beaucoup, le cordonnier remet une nouvelle semelle. C'est grâce aux travaux au préalable qui ont été de construire des bandes de contrebutage linéaires. Le troisième tronçon est le tronçon bleu qui concerne le pont qui passe sur l'autoroute, et sur ce tracé bleu aucun travail ne sera réalisé parce que le SPW a prévu dans son budget 2021 la réparation du revêtement de surface du pont, 10 ou 15 mètres en amont ou en aval, et également la réfection des joints de dilatation. On leur laissera donc gentiment. L'estimation de ces travaux s'élève à 425.067 € TVAC, nous avons prévu un délai de 55 jours ouvrables pour la réalisation de ce chantier, et le mode de passation de marché sera une procédure ouverte.

Monsieur MAGNUS - On pourrait peut-être rajouter qu'avec la commune de Messancy on essaye également de voir de quelle manière on peut éventuellement en faire une boucle du Ravel, du W9 qui part de Martelange jusque Rouvroy. Messancy est assez intéressée aussi alors c'est une raison de plus, je crois, de refaire cette route. Je ne sais pas qui je dois féliciter pour avoir pris contact avec le SPW afin qu'ils prennent la rénovation du pont, c'est une très bonne nouvelle pour les finances communales. J'ai noté aussi entre 10 et 15 mètres avant et après... Essayez que ce soit 15 au lieu de 10, ça sera ça de gagner pour nos finances communales.

Monsieur KERGER – J'ai une question qui n'a rien de technique, mais je vois que les nombreux passages d'engins lourds de transport et de terrassement lors de l'installation de plusieurs éoliennes dans la zone ont défoncé la voirie. Au point de vue financier, est-ce qu'il y a des dédommagements à attendre ? Est-ce que quelqu'un vient, fait des travaux, défonce la route... ?

Monsieur TREQUATTRINI – Lorsque les travaux de construction des éoliennes ont lieu, il y a toujours un état des lieux qui est réalisé au préalable. Lorsqu'une chaussée est dans un parfait état, l'état des lieux est très complet et facile à faire ; A partir du moment où un chemin est déjà vétuste - ou le degré de vétusté est assez prononcé - étant donné que le charroi est obligé de passer, on sait que de toute façon à l'usage, que ce soit du charroi lourd ou léger – d'autant plus avec le charroi des éoliennes – le chemin ne s'améliorera pas. À ce moment-là c'est difficile d'imposer au concessionnaire ou constructeur de l'éolienne une reconstruction d'un chemin qui, excusez-moi du vocabulaire, n'existe déjà plus. Dans le cas qui nous occupe, on ne peut pas réclamer quoi que ce soit puisque le chemin était déjà fort abimé.

Monsieur BALON – Merci pour votre présentation. J'ai une question pour l'Echevin de la Mobilité : à cet endroit-là on est à peu près à 1,4 km à vol d'oiseau de la piste cyclable qui passe à Grass. Il y a un chemin agricole qui passe à 150 mètres de la route et un chemin au-dessus du petit bois qui permettrait de faire une liaison cyclable pour éviter de passer par le pont de Sterpenich, qui passe au-dessus de la route et que beaucoup de cyclistes doivent emprunter pour accéder à la piste cyclable. Ce serait une belle opportunité.

Monsieur MITRI – Effectivement elle sera prise en considération dans le chemin cyclable, mais c'est un autre projet et un autre budget qui lui seront attribués, et c'est effectivement un cheminement qui fera une continuité par rapport au chemin cyclable.

Monsieur LAMBERT – Merci pour la présentation. J'ai cru voir sur le schéma précédent qu'il y avait comme une bordure bétonnée avant l'accotement ?

Monsieur TREQUATTRINI - Oui c'est la nouvelle bande de contrebutage que l'on va construire.

Monsieur MAGNUS - C'est fondamental dans toutes les liaisons. On essaye de faire cela dans les villages parce que sinon la voirie finit par « foutre le camp », et puis l'accotement devient un trou, le trou devient de plus en plus grand ... Finalement les gens qui passent par-là éclatent leurs pneus. On essaye donc de faire ça partout et pas seulement dans les tournants. C'est un cout supplémentaire mais je crois que ça en vaut la peine.

Monsieur TREQUATTRINI - C'est une technique que vous avez déjà approuvée, notamment à Bonnert et sur le chemin de liaison avec la commune d'Attert vers Tontelange. Dans le temps, c'est une technique qui fonctionne très bien.

Madame FROGNET – Je rejoins un peu ce que Pierre-Philippe a demandé, mais j'ai une question d'ordre général... Quand on fait une route, on ne pense pas nécessairement aux cyclistes et aux piétons. Est-ce qu'on ne devrait pas essayer d'inclure les piétons et les cyclistes systématiquement, et ne pas faire une route pour les voitures et les camions ?

Monsieur TREQUATTRINI - Le domaine public, comme son nom l'indique, c'est du public... donc c'est du domaine partagé. Une chaussée est partagée entre tous ces usagers, que ce soit les usagers faibles, forts si ce sont des automobiles, ou très forts si ce sont des camions ou des tracteurs. Aujourd'hui si le Conseil me disait « Ok, le budget n'est pas de 450.000 € mais de 700.000 €, et arrangez-vous pour nous construire quelque chose de séparé pour protéger les usagers faibles », ça sera fait. Mais aujourd'hui nous sommes obligés de composer avec un aspect technique indispensable quand on voit l'état de la route, c'est-à-dire que la sécurité des usagers, la place disponible et l'aspect budget. Aujourd'hui, pour faire un mixte de ces trois-là, je peux vous assurer que c'est très difficile de prévoir un espace défini sûr pour chacun des usagers. Ici, par exemple, sur 1,6 km, c'est tout simplement impossible avec le budget qui est octroyé.

Monsieur MITRI – Par rapport à la question de Madame FROGNET, j'ajoute que dans la méthodologie qui a justement été utilisée pour sélectionner quel trottoir ou quelle voirie il faudrait faire pour les piétons, on a pris en considération trois paramètres : premier paramètre, quels pôles vont conduire vers cette voirie ? Est-ce qu'il y a une école ? Une gare ? Etc. ; deuxième paramètre, le nombre d'usagers ; troisième paramètre, l'état de vétusté. Il fallait évidemment, en fonction des possibilités budgétaires, sélectionner les trottoirs à faire urgemment. C'est comme cela qu'on travaille, vous comprenez bien.

Monsieur GAUDRON – Dans la même idée, il y a la volonté du PCM vers un principe piéton/cyclo/voiture. Est-ce qu'on ne pourrait pas avancer petit à petit, quand on fait des voiries comme celle-ci, vers des voies centrales banalisées qui permettraient de rester dans le même tarif il me semble, avec un peu de couleur en plus. On va peut-être me dire que les espaces sont réduits mais pour une voie centrale banalisée, ça me semble quand même pouvoir faire l'affaire. Voilà c'était ma suggestion.

Monsieur MITRI – On peut certainement prendre cela en considération, tout dépend évidemment de la faisabilité et surtout de la sécurité par rapport au reste des usagers parce qu'une voie centrale banalisée est surtout utilisée soit par les véhicules soit par les cyclistes, surtout le weekend. C'est vrai que la densité de la circulation n'est pas très importante et permet une mixité malgré tout, mais vu la largeur existante, créer une voie centrale serait très difficile.

Monsieur GAUDRON - Vous êtes sûr que techniquement il n'y a pas de place pour une voie centrale banalisée ? Parce que nous savons nous croiser là à deux véhicules

Monsieur TREQUATTRINI – On sait se croiser à deux véhicules sur 4 mètres de large, mais je peux vous assurer que 4 mètres de large est le minimum. C'est la distance en dessous de laquelle le Conseil et la commune pourraient être mis en cause si par exemple deux rétroviseurs se cognaient et où les usagers pourraient dire que ce n'est pas assez. Dans ce concept de places disponibles pour rendre tous les usagers en sécurité, quand vous analysez un peu ce que fait le SPW aujourd'hui, il fait marche arrière dans l'espace divisé. Nous avons un cas avec le SPW où je pensais personnellement que nous avions suffisamment de place pour une chaussée du SPW - donc un gros gabarit pour les bus et les camions, mais également en dehors des trottoirs et des parkings pour une bande cyclable suggérée. Et bien l'information qui m'a été rendue des instances du SPW est que l'on m'a interdit à la faire parce qu'aujourd'hui ils considèrent que partager un espace qui n'est pas suffisamment large et confortable est plus dangereux que de ne rien prévoir de physique, de matériel, pour scinder les différents usagers. Ce que l'on peut donc constater dans l'optique et le travail du SPW, c'est une marche arrière de ce qui a été fait depuis quelques années. Ils préfèrent donc laisser le partage du domaine public plutôt que de scinder l'espace pour les différents usagers... parce que pour eux, si ce n'est pas suffisant, c'est plus un danger qu'une sécurité.

Monsieur MITRI - Et une contrainte supplémentaire. Puisqu'on est hors agglomération, ce n'est pas possible de le faire. Ça aurait été possible en agglomération, même avec cette largeur, mais le SPW est catégorique : hors agglomération ce n'est pas possible.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2019-074 (MT-PO/20-1927) et le montant estimé du marché "Réhabilitation de voies de liaison - année 2020", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau, Chaussée d'Houffalize, 1B à 6600 BASTOGNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 351.295,00 € hors TVA ou 425.066,95 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/20204010.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de polices suivantes :

Le 14 janvier 2020 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Lingenthal à Arlon, en raison

d'assurer le bon déroulement de l'organisation du traditionnel grand feu de Waltzing, en date du 21 mars 2020 à 15h00 au 22 mars 2020 à 15h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules rue du Maitrank, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir, en date du 15 janvier 2020 à 07h00 au 29 janvier 2020 à 17h30.

Le 14 janvier 2020 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 11 janvier 2020 à 08h00 au 12 janvier 2020 à 18h00, en date du 18 janvier 2020 à 08h00 au 19 janvier 2020 à 18h00, en date du 20 janvier 2020, à 08h00 au 22 janvier 2020 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat, 23, boîte D à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1^{er} février 2020 de 08h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Semois, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 janvier 2020 de 08h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21 janvier 2020 de 08h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Remparts, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 14 janvier 2020 à 08h00 au 17 janvier 2020 à 16h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules rue des Remparts, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 14 janvier 2020 à 08h00 au 17 janvier 2020 à 16h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, en face du n°32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de menuiserie, en date du 31 janvier 2020 de 07h30 à 16h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02 février 2020 de 08h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Renterkapell à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'égout, en date du 15 janvier 2020 de 07h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 janvier 2020 de 08h00 à 18h00.

Le 15 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules dans diverses artères de Fouches à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre de Fouches, en date du 16 février 2020 de 08h00 à 16h00.

Le 16 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue Saint-Donat, 20 à Arlon,

en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'isolation, en date du 17 janvier 2020 de 07h00 à 18h00.

Le 17 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules rue Markewee à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du traditionnel grand feu de Udange, en date du 07 mars 2020 à 08h00 au dimanche 08 mars 2020 à 18h00.

Le 20 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08 février 2020 de 09h30 à 20h00.

Le 20 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'Action Job Etudiant organisée par Infor Jeunes, en date du 21 février 2020 de 08h00 à 20h00.

Le 21 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger du n°42 au n°50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 07 février 2020 de 06h00 à 18h00.

Le 27 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 24.01.2020 à 07h00 au 29.01.2020 à 18h00.

Le 29 janvier 2020 : pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin, en raison d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au Square Albert 1^{er}, en date du 04.03.2020 de 08h00 à 12h00.

Le 29 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé devant le Hall Polyvalent d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du salon Jardi+, en date du 04.03.2020 à 08h00 au 09.03.2020 à 16h00.

Le 29 janvier 2020 : pour régler la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie devant le Hall Polyvalent d'Arlon, en date du 12.02.2020 à 08h00 au 17.02.2020 à 16h00.

Le 05 février 2020 : pour régler la circulation des véhicules dans différentes rues de Toernich en raison d'assurer le bon déroulement du carnaval de Toernich, en date du 21.03.2020 de 12h00 à 18h00.

Le 07 février 2020 : réglant le stationnement des véhicules à la Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du 'Forum aux voyageurs', en date du 04 avril 2020 de 08h00 à 20h00.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Présentation de la Commission Communale de la Vie Associative – Accord sur la création.

Monsieur LAFORGE – Vous avez reçu normalement sur le Sharepoint mais également sur vos bureaux un erratum par rapport à ce point. On va donc évidemment considérer celui-là ce soir. Ce point très important pour notre tissu social et associatif concerne la création de cette Commission Communale de la Vie Associative. Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, nous avons une employée à mi-temps qui travaille sur cette création et qui a effectué un travail fastidieux de collectes et de recherches pour avoir un cadastre actualisé de toutes nos associations, ce qu'on n'avait pas vraiment actuellement. En amont de cela, mais aussi parallèlement au travail de cette employée, la

ville a organisé avec l'ULG – comme vous le savez, vous avez sûrement été conviés – des ateliers participatifs ; Le 3^{ème} atelier a d'ailleurs eu lieu le 16 octobre dernier. A la suite de toutes ces réunions est arrivé très vite le besoin de créer une Commission Communale de la Vie Associative. On sentait vraiment de la part de nos associations cette envie d'être davantage consultées. Évidemment à partir de là des questions sont arrivées, c'est-à-dire « comment la constituer ? », « comment répartir nos associations ? », « avec quelles associations ? », « quel règlement ? », etc. Nous avons alors eu l'idée de lancer la balle aux associations en leur envoyant sur base du cadastre un questionnaire et nous avons reçu environ une trentaine de réponses ; Suite à l'analyse de ces réponses vous trouvez ces statuts qui vous sont proposés.

Quels sont ces objectifs ? Vous avez pu les lire : être un interlocuteur du mouvement associatif à l'instar de ce qui existe d'ailleurs pour d'autres commissions - qu'elles soient la commission des aînés, mobilité, environnement, sport, etc. – accompagner la création de cette maison des associations et aussi travailler sur les objectifs de cette maison - un lieu d'échanges, de rencontres, de partages de compétences, de mutualisations, de mises en lien, d'accompagnement, de soutien ; favoriser la pratique du volontariat ; développer les actions de partages citoyens – et accompagner par après la gestion de cette maison des associations et de la vie associative.

Quelle sera sa composition ? Vous avez pu voir qu'il y a au maximum 30 membres ; parmi ces 30 membres on a évidemment un quota de politique de 5 membres, selon la règle proportionnelle – et nous désignerons les membres en séance à huis clos au point 45 - l'échevin de la vie associative étant hors quota, et nous avons une représentation citoyenne de 25 membres, avec maximum 1/3 de citoyens. S'il y a des citoyens intéressés ils peuvent aussi l'intégrer, mais c'est maximum 1/3 sur ces 25. En fonction de la liste et du cadastre qui ont été effectués, on a fait environ des proportions, et vous avez vu dans le petit dossier que vous avez reçu, qu'on a un pourcentage par secteur. Nous aurons donc dans cette représentation des 25 membres, on devrait essayer de garder cette proportion, c'est-à-dire 41 % d'associations à orientation culturelle, 39 % sociale, 9 % qui couvrent le secteur de l'éducation permanente, 8 % la jeunesse, 3 % l'environnement nature. Tous les autres points sont dans le rapport que vous avez pu lire, et le Collège vous propose d'accepter en séance publique la création de cette commission. Nous reviendrons à huis-clos sur la désignation politique.

Monsieur GAUDRON – Je suis un peu rassuré de la deuxième version qu'on vient de recevoir sur la table, parce que j'avais pas mal de questions sur la première mouture. J'étais entre autre interloqué, comme on le lit dans l'ancien article 4, que la commission vient soutenir les propositions de l'Échevin de la Vie Associative vis-à-vis du Collège. Je voulais demander s'il y avait des tensions entre l'Échevin de la Vie Associative et le reste du Collège...

Monsieur LAFORGE - Il ne faut pas raconter n'importe quoi, Monsieur GAUDRON... Nous avons bien dit au début de la réunion que l'on parlait sur l'erratum.

Monsieur GAUDRON – Dans l'erratum je ne comprends pas comment s'articule la possibilité d'ajouter des nouveaux membres... On désigne les 30 membres – les 5 politiques et les 25 autres – et puis dans l'article 4 on nous dit « toute nouvelle association ou nouveau citoyen arlonais désirant intégrer la commission en qualité de membre soumettra sa candidature (...) »

Monsieur LAFORGE – C'est vrai que ce sont 25 membres au maximum. On a d'ailleurs posé la question aux associations si elles étaient intéressées d'intégrer cette commission, mais actuellement on n'arrive pas à ce nombre de 25 membres. Donc après acceptation de ce règlement on va retourner vers toutes ces associations pour leur dire « Voilà le règlement, qui est d'accord d'intégrer ? » et nous verrons si nous atteignons les 25 membres. Si nous n'avons pas un total de 30 membres, on pourrait encore intégrer par la suite d'autres associations qui en font la demande tout en essayant de respecter évidemment toutes les règles qui sont dedans. Tout ça sera soumis évidemment à la commission, donc les nouveaux membres qui le désirent doivent soumettre cette proposition à la commission. On verra bien... Après, on vous dit que c'est pour 2 ans, donc c'est renouvelable. Si l'on a atteint ce nombre

de 30 membres, c'est pour 2 ans ou si nous avons une démission entre temps, nous pourrions en accepter d'autres. Nous avons mis exprès 2 ans pour permettre ce renouvellement.

Monsieur GAUDRON - Je proposerais peut-être une petite modification : nous pourrions mettre « Toute nouvelle association ou nouveau citoyen arlonais désirant intégrer la Commission – et là j'ajouterais – si le nombre maximum n'est pas atteint, soumettra sa candidature (...) ». Ça permettra de clarifier cela.

Monsieur WALTZING – J'aurais voulu savoir, comme l'a dit Monsieur GAUDRON, si le quota est atteint ? Il y a une association qui ne fera pas partie de cette Commission, mais est-ce qu'il y a un compte-rendu qui est prévu pour toutes les associations ?

Monsieur LAFORGE – Oui, bien sûr.

Monsieur MAGNUS - Il y a un PV qui est prévu.

Monsieur LAFORGE - Il y aura évidemment un PV par Commission et on pourra informer toutes les associations sur le suivi. Quand il y a eu les premières rencontres, toutes les associations, notamment les ateliers participatifs – également une réunion avec les associations où votre collègue Philippe était présent – ont reçu après le compte-rendu.

Monsieur MAGNUS - On pourrait même prévoir éventuellement un mini-site au lieu d'envoyer ça à chaque association, sur lequel on mettrait les PV des différentes réunions, comme ça chaque association pourrait aller consulter l'historique.

Monsieur LAFORGE - En lien d'ailleurs avec le site de la Ville.

Madame DE GREEF – Je n'ai peut-être pas bien compris mais est-ce que toutes les associations ont été contactées ? Je fais partie de quelques associations et je n'ai pas été contactée, mais peut-être que je n'ai pas fait de démarche...

Monsieur LAFORGE – En fait nous avons essayé au maximum mais ce n'est pas facile, nous n'avons pas toujours toutes les infos. Ce sont des associations qui doivent être situées sur la commune d'Arlon ; on a donc essayé de créer ce cadastre, il y a plus d'une centaine d'associations pour le moment. Je ne sais pas si vous l'avez vu mais nous avons lancé un appel via le Facebook de la ville d'Arlon pour dire « Si vous n'avez pas été consulté jusqu'à présent, manifestez-vous ». On en a donc eu quelques-unes qui sont arrivées par après, mais si vous avez des associations qui n'ont pas été consultées, revenez vers nous, vers Madame CLOOS qui pourra les intégrer sans problème.

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas facile mais lorsque nous aurons un cadastre complet, ça sera plus facile de s'adresser à tout le monde. Le problème aussi dans les associations est que les responsables changent aussi assez souvent, donc on doit aussi via le site avoir une possibilité de pouvoir actualiser les responsables de ces différentes associations.

Monsieur LAFORGE - Madame DE GREEF, ce sont quelles associations ?

Madame DE GREEF – C'est une association qui s'occupe de tables de conversations pour les non-francophones. Elle s'appelle 'Coup de Pouce d'ici et d'ailleurs'.

Monsieur LAFORGE – Je vais la noter.

Madame FROGNET – Dans la suite de la question de Marianne, peut-être mettre dans le bulletin communal – si ça n'a pas déjà été fait – pour que les associations se fassent connaître, parce que tout

le monde n'est pas sur la page Facebook, et si nous ne sommes pas au taquet on ne le sait pas ... Via le bulletin cela permettrait de cibler ceux qui ne savaient pas.

Monsieur LAFORGE - C'est une bonne suggestion, merci.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

a) Arrête comme suit les statuts de la Commission Communale de la vie associative de la ville d'Arlon (CCVA) :

STATUTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 1 : Présentation du projet de la « Maison des Associations ».

Arlon jouit d'une vie associative très riche. Les associations sont indispensables au développement du territoire et sont également très souvent complémentaires à l'offre publique. Ce sont des acteurs très importants et même indispensables dans la vie de la commune. Leurs diverses activités et projets s'inscrivent dans l'intérêt général. De ce constat, le Collège communal a décidé de créer un nouveau service communal « La Maison des associations ».

Un brin d'histoire :

- Le 25/04/19, une première rencontre a été organisée par l'Échevin de la vie associative afin de rencontrer les associations Arlonaises, faire un état des lieux de leurs besoins et de leurs attentes quant à la création d'une maison des associations et une plateforme du volontariat. Une quarantaine d'associations ont participé activement à la soirée.
- Dans le cadre d'une collaboration avec l'ULG, trois soirées ont été organisées sur le thème de « créons la Maison des associations », les 21 mars 2019, 24 juin 2019 et 16 octobre 2019.

Les associations ont pu s'exprimer sur leurs multiples besoins et ce qu'ils attendent de la « Maison des Associations », notamment en matière de communication d'événements mais aussi sur la mise à disposition de locaux.

Le 20 janvier 2020, le Collège communal a marqué son accord pour la mise en place d'une Commission Communale de la vie associative. Celle-ci sera amenée à travailler pour créer un service optimal aux associations tenant compte des analyses des « ateliers participatifs » et des moyens dont dispose la ville d'Arlon.

Article 2 : Objet de la Commission Communale de la vie associative.

- Être un interlocuteur du mouvement associatif auprès de la Commune, des autres commissions (commission des aînés, commission du sport,...), des acteurs publics (maison du tourisme,...) et des entreprises.
- Accompagner la création de la maison des associations, en définissant collectivement
 - Les bénéficiaires et leurs engagements
 - L'aménagement et la gestion des lieux
 - Le cadre réglementaire
- Travailler sur les objectifs de la Maison des Associations tels que définis ci-après :

- Etre un lieu d'échanges, de rencontres, de partages de compétences, de mises en lien, d'accompagnement et de soutien, de mise à disposition de locaux
- Soutenir l'émergence et le développement du tissu associatif
- Aider collectivement ou individuellement des associations dans le développement de leurs activités
- Accompagner et/ou de les soutenir face aux difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées
- Favoriser et encourager la promotion et la pratique du volontariat, développer l'action du « partage citoyens »

- Accompagner la gestion de la maison des associations et de la vie associative Arlonaise en général

Article 3 : Composition de la Commission Communale de la vie associative.

1. Représentation politique (5 membres)

Les membres sont désignés selon la règle proportionnelle. L'Échevin de la vie associative est présent hors quota.

2. Représentation citoyenne et associative

La Commission sera représentée par 25 membres au maximum : représentants d'associations et citoyens (voix délibérative)

- Les représentations citoyennes ne peuvent pas dépasser 1/3 des membres.

Les thématiques suivantes sont définies pour identifier les associations :

Culture, social, jeunesse, éducation permanente et nature-environnement.

Si possible, chaque thématique doit être représentée dans la Commission.

Sur plus d'une centaine d'associations répertoriées dans la commune d'Arlon, on compte 41% de celles-ci à orientation culturelle et 39% sociale, 9% couvre le secteur de l'Éducation permanente, 8% la jeunesse et 3% l'environnement nature.

Les membres de la Commission doivent être désignés au prorata de ces statistiques.

- En cas de candidatures multiples, d'autres critères pourront les départager (égalité homme-femme par exemple, l'âge, etc..) mais pas selon l'importance de l'association car les « petites » structures ne doivent pas être lésées.
- Les associations sportives et les seniors disposants de leur propre commission communale, leurs représentants seront conviés aux réunions de la Commission en qualité d'invités.

Les membres citoyens et associatifs sont désignés pour 2 années calendrier. Leur mandat est évidemment renouvelable.

Article 4 : rôle et règlement

L'Échevin fait le lien entre la Commission et le Collège mais il ne préside pas la Commission

Les décisions des propositions (ou avis) sont prises en Commission.

La CCVA dispose d'un rôle consultatif et d'avis.

Toute nouvelle association ou nouveau citoyen Arlonais désirant intégrer la Commission en qualité de membre soumettra sa candidature à la Commission qui la proposera ensuite au Conseil communal

adjoint de son avis. Si le Conseil communal valide la candidature, l'association devient membre de la Commission.

Les associations ou citoyen ne développant plus d'activités sur le territoire de la ville d'Arlon sont réputés démissionnaires.

Les associations ou citoyens ni représentés ni excusés à trois réunions successives sont, après prise de contact et le cas échéant, réputés démissionnaires.

Article 5 : Réunions de la Commission, fréquence et organisation

La Commission se réunit au minimum deux fois par an sur convocation adressée par l'Échevin de la vie associative. La convocation, transmise dans les huit jours ouvrables précédant la séance, fixe le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de chaque séance. Le procès-verbal de la séance précédente accompagne la convocation. L'ordre du jour peut être complété à la demande d'un membre de la Commission pour autant que les points ajoutés aient spécifiquement pour objet la problématique de la vie associative.

La Commission peut consulter tout organisme ou entendre toute personne susceptible de l'aider dans l'étude d'un problème particulier, sans voix délibérative.

Les avis émis par la Commission le sont par consensus. A défaut de consensus, la proposition est soumise au vote qui est acquis à la majorité simple des voix des membres présents.

Article 6 : Charte de fonctionnement

Chaque membre a le droit de s'exprimer sans discrimination aucune.

Tout point de vue a le droit d'être exprimé, et doit être accueilli avec le respect, même s'il semble contraire à celui de la majorité.

Chaque membre contribue au bon déroulement des échanges, en veillant notamment à s'exprimer avec calme et courtoisie.

Chaque membre veille à ce que tous les autres membres puissent s'exprimer.

Les membres confèrent au facilitateur le droit de modérer les échanges.

Les membres confèrent débattent en cherchant non pas forcément le consensus mais le respect de la diversité

5. ADMINISTRATION GENERALE - Exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II, situé Rosenberg, 525 à 6700 Arlon – Approbation de la convention dans le cadre du renouvellement de la licence.

Monsieur MAGNUS - C'est une convention que nous devons passer avec le Golden Palace qui est ici à Arlon depuis quelques années. Cette convention permet également de fixer les relations avec ce type de société pour voir surtout où elle s'installe. Pour les plus anciens Arlonais ils se rappelleront qu'elle était près de la gare. Je crois que ça n'était quand même pas un endroit approprié, ça aurait pu éventuellement encourager nos étudiants passant par-là d'aller jouer dans des jeux de hasard. Ils sont maintenant à la frontière au Rosenberg, donc ça nous permet de bien canaliser les choses et de faire en sorte qu'ils soient à un endroit où nos étudiants ne seront pas trop attirés par cette activité.

Monsieur LAMBERT – A titre personnel mais je crois que pour le groupe aussi, on va s'abstenir. Le hasard a été très mal traduit en français parce que c'est un mot d'origine arabe, et étymologiquement cela veut dire « dés qui roulent ». Les dés qui roulent, c'est l'ordre des choses ; ici le hasard, c'est tout sauf cela. Il y a juste une expression française qui le traduit bien, qui est « ce n'est pas par hasard ».

Le Conseil communal décide par 19 voix pour et 7 abstentions (Mme I.CHAMPLUVIER, M. R.GAUDRON, M. M.LAQLII, Mme G.FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER) :

D'approuver la convention entre la Ville d'Arlon et la CJA S.A. au sujet de l'exploitation de la salle de jeux "Golden Palace" située à 6700 Arlon, Rosenberg 525 - licence B3315.

6. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Percée de la Caserne Léopold - passage du X^{ème} de Ligne. Approbation du cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur MITRI – Concernant les points 6 et 7, comme vous l'avez certainement appris, les dossiers et les marchés qui ont été votés par le Conseil communal au mois de novembre doivent repasser, pour une question administrative, puisque tous les marchés sont obligatoirement par voie électronique. C'est pour cela que les marchés de la percée de la caserne Léopold et de la rénovation de l'école communale de Frassem repassent au Conseil pour approbation de cette nouvelle procédure. Il n'y a aucun changement au cahier des charges, c'est simplement une procédure à faire par voie électronique.

Monsieur MAGNUS - On va d'ailleurs devoir travailler de plus en plus avec la Région wallonne, même au niveau des permis, car Ludovic nous dit que dans les mois qui viennent, les permis devront être rentrés aussi par voie électronique.

Monsieur GAUDRON – Ici aussi, nous nous abstenons.

Le Conseil communal, décide par 19 voix pour et 7 abstentions (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M MLAQLUII, Mme G.FROGNET, Mme M DE GREEF, M J-M.LAMBERT, Mme V. WAGNER) :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 01/01/2020. Le montant estimé s'élève à 421.426,11 € HTVA ou 509.925,59 € TVAC.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit qui est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/723-60/2016/20161015.

Article 3 : De transmettre au pouvoir subsidiant, le SPW-DATU, la présente délibération et le cahier des charges modifié.

7. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Rénovation et extension de l'école de Frassem. Approbation du cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges modifié suite à l'introduction de la procédure électronique obligatoire à partir du 01/01/2020. Le montant estimé s'élève à 920.452,34 € hors TVA ou 979.429,48 € TVA 6 et 21% comprise.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit qui est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 722/723-60/2018/20187009.

Article 3 : De transmettre au pouvoir subsidiant, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la présente délibération et le cahier des charges modifié.

8. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – C'est un marché de travaux de curage qui est à renouveler puisqu'il arrive à échéance. Ce sont les villages situés à l'est et au sud, entre autre à Waltzing, Clairefontaine, Stehnen, Autelhaut, Autelbas et d'autres villages aussi. On vous propose d'accepter ce marché avec le cahier des charges qui est établi pour deux ans et qui s'élève à 79.000 € HTVA, 95.000 € TVA comprise. Il est proposé au Conseil d'approuver le cahier spécial des charges selon ces conditions.

Monsieur WALTZING – Est-ce que l'on peut profiter de ce nettoyage à Clairefontaine pour supprimer toutes les barrières Nadar qu'il y a au carrefour ? Il y a un mur qui s'affaisse, ça fait des années je pense, donc si on pouvait associer ce point-ci car c'est même dangereux pour les cyclos.

Monsieur MAGNUS - Ça n'a rien à voir avec le curage des fossés, effectivement, mais c'est simplement parce que nous avons un contentieux avec le propriétaire de la parcelle en question, dont un mur s'écroule ; ce propriétaire est d'ailleurs décédé, c'est donc avec ses héritiers... vous voyez alors la difficulté que l'on a... Pour sécuriser les lieux on met ces barrières Nadar que nous-mêmes aimerions bien récupérer pour les mettre ailleurs, lorsque c'est nécessaire. Les contentieux ne se résolvent malheureusement pas rapidement.

Monsieur MITRI - On ne peut pas associer une autre demande au marché.

Madame FROGNET – J'ai aussi quelque chose à dire mais qui n'a rien à voir, et puis une vraie question, mais je ne sais pas où les placer alors je vais le dire ici. C'était à propos de la réparation des trottoirs du quartier qui ont en effet commencé cette semaine. Je voulais vous remercier parce que je suis très contente que ça se fasse très bien ; je regarde en l'occurrence les ouvriers travailler et c'est nettement différent de ce à quoi on a assisté la dernière fois. J'ai parlé avec Monsieur VALENNE, c'était chouette aussi je trouve parce que la dernière fois on ne parlait avec personne et nous n'avions que des problèmes... Juste une petite anecdote, mais je trouve ça vraiment très bien : il y a deux ouvriers, un plus ancien et un plus jeune, et je vois l'ancien qui explique au plus jeune comment ça marche et tout ça ... Bon ça doit être ma fibre d'épouse d'enseignant, mais je trouve ça chouette, ce passage de relais entre l'ancien et le plus jeune. C'était la parenthèse, merci pour la rénovation des trottoirs du quartier.

Monsieur MAGNUS - Et le moins jeune est d'ailleurs très fier de pouvoir enseigner comment il faut faire. Nous avons effectivement la chance d'avoir du très bon personnel communal qui nous aide dans d'autres réflexions que nous avons sur les pavés et les dallages de notre commune. N'est-ce pas, Ludo ?

Monsieur TURBANG – Tout-à-fait.

Madame CHAMPLUVIER – Au sujet des trottoirs, devant chez moi plus haut, c'était pour signaler que les trottoirs avaient été refaits en 2018... A la rue Francq il y a eu les problèmes avec les égouts, si vous vous souvenez, donc on a rouvert la voirie, les trottoirs, etc. On a remis un nouvel égout, tout

a été refermé, tassé... c'est ce qui a été réalisé il y a deux ans. Il y a une bordure qui mène vers l'avaloir qui est carrément soulevée, je ne sais pas si ça a été signalé mais je le signale maintenant.

Monsieur MAGNUS - Je vois que Monsieur REVEMONT, responsable du Département Technique qui est derrière vous, prend note et je suis certain qu'il en parlera à son service dès demain matin.

Madame FROGNET - Au-delà de ma parenthèse, je me suis adressée à un ingénieur agronome à propos de cette thématique que je ne connais pas du tout pour lui demander, et je vais lire notre conversation. Ma question était « *Faut-il demander des recommandations particulières dans le cadre des travaux de ce genre en matière environnementale, écologique ou en termes de biodiversité ?* ». Sa réponse : « *Ta question est difficile car tout dépend du site ; sur les types de travaux prévus c'est le curage de fossés non revêtus qui attire mon attention. Si ces fossés ont des écoulements discontinus, la diversité biologique sera limitée car les espèces des zones humides ne peuvent se maintenir ; s'il y a des écoulements pérennes on pourra recommander d'effectuer le curage lors de la période sèche, à savoir aout/septembre, quand les batraciens ont fini leur migration qui se termine fin avril et que les insectes ont fini leur reproduction fin juillet. Maintenant la présence de ces espèces dépend grandement des environs ; certains fossés n'ont pas d'intérêt en termes de biodiversité ; le service écosystémique rendu sera plus sur l'écoulement de l'eau et son épuration naturelle.* » Deux petites remarques encore de sa part : « *Pour la question des fossés, pourrais-tu demander de recevoir la cartographie des fossés concernés et demander que les travaux se passent en été ?* »

Monsieur MITRI – Nos services réalisent le marché avec une des règles de curage des fossés qui sont appliquées. Maintenant, les questions précisent par rapport à la biodiversité et tout cela, en principe il y a des règles qui doivent être suivies, mais le détail de ces curages, je ne peux pas vous les dire maintenant. On peut certainement voir avec nos services comment ces curages sont réalisés, il n'y a aucun problème. Les règles sont suivies depuis déjà plusieurs années, en respectant évidemment les recommandations de l'environnement qui sont toujours d'application.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/20-1924 et le montant estimé du marché "Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé, global pour 2 ans, s'élève à 79.010,00 € hors TVA ou 95.602,10 € TVA 21% comprise, soit un montant annuel estimé à 39.505,00 € hors TVA ou 47.801,05 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/735-60/20204003 et qui sera prévu au budget extraordinaire de l'exercice suivant.

9. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Extension de l'égouttage de la rue du Kirchberg à Sterpenich. Accord sur l'investissement, le cahier des charges d'Idélux Eau et sur le financement.

Monsieur MITRI – Voilà un bout de voirie qui est la rue du Kirchberg qui se termine dans un nouveau lotissement, et où une de ces habitations n'est pas encore reliée à l'égout. On a demandé au service IDELUX EAU de faire le nécessaire pour remonter la canalisation jusqu'à cette habitation afin de relier à l'égouttage centralisé, comme ça les autres habitations qui seront en construction dans cette zone seront reliées à l'égout.

Monsieur MAGNUS - La participation financière, comme vous avez pu le lire, c'est la SPGE qui la prend en charge. Nous avons une partie -14.000 € - qui est prise en charge. Notre directeur financier n'a pas été sollicité.

Monsieur MITRI - Il n'a pas été sollicité vu l'investissement sur participation aux parts.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: D'approuver les travaux d'extension de l'égouttage rue du Kirchberg à Sterpenich tels que décrits dans le cahier spécial des charges établi par le maître d'ouvrage, IDELUX EAU. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 34.902,00 € HTVA à charge de la SPGE.

Article 2 : D'approuver la participation communale à cet investissement, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital d'IDELUX EAU, fixée, à ce stade du dossier, suivant l'article 5§3 du contrat d'égouttage à 42% du montant estimé HTVA des travaux, soit un montant de 14.658,84 € HTVA.

10. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du Schéma de Développement Sportif. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur LAFORGE – C'est évidemment un point très important au niveau sportif, c'est même un processus inédit je pense à Arlon, que l'on pourrait presque le considérer comme un projet pilote en Wallonie. Il va nous donner une vision stratégique et objective du développement du sport pour les 20 prochaines années. Il faut savoir que nous avons énormément de demandes des clubs dont voici quelques exemples - nous pourrions même considérer cette liste comme non exhaustive : le basket désire un hall supplémentaire, où va-t-on le mettre ? En sachant qu'on ne peut pas le mettre devant le hall 2 actuellement, avec son extension comme vous avez le voir dernièrement avec son inauguration. En même temps on sait que les futurs projets d'aménagements de la N4 vont mordre en partie sur les terrains de tennis. De plus, avec Madame NEYENS, on envisage la création d'un skate-park à cet endroit.

Que fait-on d'ailleurs du football sur le site de la Spetz ? Doit-on continuer à avoir du football sur ce site ?

L'athlétisme dans un site communal : est-ce un bon choix de le développer sur le site de la Cova, avec le football, où les infrastructures sont déjà utilisées à 100% ?

Le tennis de Waltzing a également des ambitions : peut-on mutualiser ces infrastructures avec le hockey ?

Que répond-on au football américain qui ne pourra pas rester éternellement sur le site de l'Itela ? Qu'il aura besoin évidemment de se développer, d'un éclairage correct et d'un terrain adapté.

Nous avons évidemment nos idées par rapport à toutes ces questions ; vous avez certainement aussi vos idées pour répondre à toutes ces demandes mais sont-elles les bonnes ? Sont-elles pertinentes ?

En décidant de développer tel sport à tel endroit, est-ce qu'on fait le bon choix ? Ne fait-on pas une erreur stratégique pour l'avenir et le développement du sport de notre commune ? Après une phase diagnostic, ce schéma va travailler sur nos trois pôles communaux existants, à savoir la Spetz, la Cova et Waltzing. Nos pôles communaux sont évidemment déjà assez saturés et ils ont des limites de développement. Une question importante qui sera élucidée dans ce schéma : où doit-on implanter un nouveau pôle sportif en termes de mobilité, d'accessibilité mais également peut-être d'opportunités. Ce schéma fera évidemment le lien – certains ont d'ailleurs participé à ces réunions – au schéma de développement communal et qui donne déjà une réponse mais est-ce la bonne réponse à donner à cela ? Je vais donc donner la parole à mon collègue Ludovic TURBANG, et puis je reprendrais la parole par après.

Monsieur TURBANG – Ce schéma de développement sportif tombe à point nommé dans le cadre du développement de notre Schéma de Développement Communal puisque, quelque part, nous avons déjà identifié certaines zones que nous allons d'ailleurs proposer à l'auteur de projet en voyant si quelque part ce sont les zones que l'on a déjà imaginées au niveau du schéma de développement communal qui peuvent convenir dans le cadre d'un développement d'un pôle sportif supplémentaire, voire l'extension de certains pôles existants. Je me réjouis de voir tous ces schémas se développer maintenant les uns après les autres, que ce soit le schéma de développement communal, le plan communal de mobilité, le schéma de développement sportif, etc. C'est vraiment la preuve que nous essayons au maximum de mettre des balises et de contenter un maximum de gens dans le cadre de tous nos développements et de tous les schémas que l'on est en train de mettre en place. C'est vrai que ce n'est pas toujours évident de pouvoir intégrer telle ou telle demande dans nos réflexions, mais l'important est d'avoir cette envie, ce moteur qui nous anime pour avancer dans la bonne direction, surtout sportive.

Monsieur LAFORGE - Il y a aussi un dernier élément qui a motivé d'avantage notre choix de nous lancer dans ce schéma, ce sont nos contacts avec Infraspport, mais aussi dernièrement avec le représentant du Ministre CRUCKE que nous avons rencontré lors de l'inauguration du Hall 2. On sait d'ailleurs par rapport à ces rencontres que des objectifs stratégiques seront demandés aux communes lors de nos demandes de subsides, que les dossiers avanceraient à condition de vraiment avoir une vision et une stratégie très claires et argumentées par rapport à notre vision de développer tel projet à cet endroit. Grâce à ce schéma on va également prioriser les investissements - vous l'avez vu- on va mutualiser les outils sportifs, et son autre intérêt est qu'il va mettre un peu tous les acteurs sportifs autour de la table, qui seront dans un 1^{er} temps consulter lors de la 1^{ère} phase, on en parlera tout à l'heure, puis ils pourront suivre ce schéma grâce à une Commission de pilotage qui mêlera le politique, les représentants sportifs et évidemment les experts de nos services, de l'auteur de projet, etc. Cela évitera peut-être d'entendre souvent « Ben oui, à Arlon, on développe souvent tel sport, on ne fait pas autre chose pour d'autres clubs qui sont plus petits, etc. » Au moins on mettra tout le monde autour de la table mais on pourra discuter avec eux de leur demande, même si on en reçoit déjà régulièrement. Il faut savoir que ce schéma ne va pas freiner nos projets actuels, on en a déjà pas mal ; il va s'élaborer en trois tranches : il y a une tranche ferme qui est « établir le schéma » qui comprend deux phases, une phase « initier le schéma par un diagnostic », c'est donc un diagnostic très clair qui va être fait par l'auteur de projet qui sera désigné ; il va devoir faire un état des lieux qui soit quantitatif et qualitatif, une classification de tous les éléments qui existent actuellement et évidemment analyser toutes ces données pour identifier les points forts, les points faibles, les attentes, etc. Ensuite la phase 2 est « construire le schéma », c'est-à-dire définir quelle est la stratégie, définir le plan d'actions – les actions concrètes avec toutes les stratégies mises en place - et ensuite, c'est très important, définir un plan d'évaluation. Je pense qu'on oublie souvent l'évaluation dans beaucoup de projets et l'évaluation est pourtant très importante en politique. Il va donc déterminer toutes les critères d'évaluation et les indicateurs pour pouvoir l'évaluer correctement. De là s'ajoutent deux tranches conditionnelles : la 1^{ère} tranche conditionnelle – qui est la 2^{ème} tranche du schéma - est la mise à jour et la réorientation du schéma. Il est possible que pour X raison politique au niveau de la région wallonne on soit peut être amené à revoir à un moment donné ce schéma. On s'est donc gardé une réserve pour pouvoir réinterroger l'auteur de projet en cas de problèmes. Et la dernière tranche conditionnelle est l'évaluation du schéma. On se laisse la liberté de demander à l'auteur de projet de pouvoir l'évaluer, ou ça peut se faire aussi en interne avec nos services et le Collège communal. Il est donc demandé au Conseil communal d'approuver les conditions et les modes de passation de ce marché de services, à savoir que pour l'instant le montant estimé a une incidence financière de 20.661,16 € HTVA.

Monsieur KIAME - Qu'en est-il des projets déjà existants ?

Monsieur LAFORGE – Les projets actuels ne sont évidemment pas abandonnés. Je peux vous en citer quelques-uns : vous savez que l'on veut rénover les sanitaires du bloc Milan, que ce soit pour la

boîte ou le vélo. Nous avons donc rencontré l'architecte récemment en début d'année qui ne pouvait pas encore continuer à travailler parce qu'elle a beaucoup de projets pour la ville et d'autres communes. Elle va donc finaliser les plans sur base des remarques mais aussi des questions qu'on a posées à Infrasport. Infrasport a été interrogé sur base de ce qui existe déjà, et en fonction de toutes ces remarques on pourra finaliser ce projet qui est important. Vous savez que l'on va aussi développer le foot, notamment à Fouches et à Autelbas, donc vous devez savoir qu'il y a eu un refus de terrain synthétique pour Fouches, et une demande de l'urbanisme d'avoir une simplification architecturale des bâtiments. On a eu réunion justement hier avec nos services, l'auteur de projet mais aussi les responsables du club de Fouches. On doit maintenant analyser le sol par rapport au terrain pour voir un peu qu'elle est la meilleure solution pour drainer au maximum ce terrain et ne plus avoir les problèmes que l'on connaît. Nous avons fait quelques petites demandes pour modifier l'esquisse ; l'auteur de projet doit normalement nous présenter un avant-projet pour un délai de maximum 3 mois. Pour Autelbas, pareil, la remarque était plus ou moins identique, c'était aussi une simplification des bâtiments. On a eu la même réunion hier avec Fouches et Autelbas ensemble. Il y a eu des essais de sol par rapport à l'ancien bâtiment qui est le bâtiment des vestiaires ; sur base de cet essai de sol on a demandé à l'auteur de projet de faire une analyse financière de deux solutions : est-ce qu'on démolit totalement les vestiaires et les sanitaires, ou est-ce qu'on les garde ? Il va donc nous faire une analyse fine et à partir de là je pense qu'on pourra prendre les décisions parce qu'on va avoir un nouveau bâtiment à côté d'un bâtiment plus ancien. On connaît maintenant le sol par rapport à cela, donc est-ce qu'il faut l'attacher totalement ? L'écarter légèrement ? L'auteur de projet nous fait cette analyse et nous revient environ dans deux ou trois semaines. Pour le Hall 1 qui est très attendu, on a encore eu des dernières réunions début janvier avec Monsieur PONCIN qui est en train de finaliser les plans, d'établir le cahier des charges ; il a eu aussi des rencontres avec tout ce qui est techniques spéciales, etc. et on espère avoir une présentation dans un prochain Conseil communal – on espère en avril mais on verra. Il y a un projet assez important que vous avez vu dans le budget 2020 qui est le foot de Freylange, qui a fait des demandes. Ils doivent encore revenir vers nous pour qu'on puisse établir le cahier des charges pour justement désigner cet auteur de projet. Ils ont eu quelques questions et je sais que ça doit arriver dans les prochains jours ; à partir de là on pourra les rencontrer pour finaliser justement ce cahier des charges.

Monsieur KIAME - Merci beaucoup, je suis content de savoir qu'on va continuer à développer, et pas attendre que cela soit fait pour continuer.

Monsieur LAFORGE – Les projets en cours continuent et nous verrons après pour les autres projets qui seront définis dans ce schéma.

Monsieur KARENZO – Je trouve que c'est une proposition très intéressante de la part du Collège. Il y a tellement de disciplines, de clubs, d'étudiants, de citoyens en général qui pratiquent le sport, que les demandes affluent, et même si je trouve que l'on avance très bien, ça va permettre de structurer toutes ces demandes et d'avoir une vision globale. Je vois qu'il y aura un comité de pilotage, je trouve qu'il est essentiel d'y associer tous les acteurs dans ce comité de pilotage, que ce soit les écoles, les clubs sportifs, les citoyens... comme ça se fait dans les différentes commissions. Je trouve que le principe est excellent mais au niveau pratique il y a 3 tranches, dont la 1^{ère} tranche en 2 phases. Je voulais savoir comment vous envisagez le timing, pour ne pas que ce soit quelque chose dans 5-6 ans ? Voilà pour ma 1^{ère} question. J'ai essayé de me documenter sur ce type de schéma de développement sportif, je n'ai pas trouvé grand-chose... Comme vous l'avez dit, c'est inédit. Je pense qu'à ce niveau-là on a une ardeur d'avance. En tant que projet pilote, n'y-a-t'il pas moyen de voir avec la Région wallonne pour avoir un subside, étant donné que nous sommes innovateurs en la matière ?

Monsieur LAFORGE – Au niveau timing, comme vous l'avez entendu par Ludovic TURBANG, il faut que ce schéma s'articule avec le schéma de développement communal. On se donne pour cette 1^{ère} tranche un délai de 8 mois, en espérant avoir des résultats pour fin de l'année. On verra ce que

vont nous répondre les différents auteurs de projet qui feront une offre, mais en tout cas c'est notre objectif. Au niveau de la mise en place du cahier des charges, je peux vraiment remercier les services techniques de la ville parce que Madame GOFFIN et Monsieur REVEMONT ont fait un travail extraordinaire car ils n'avaient pas grand-chose sur ce qui est proposé par d'autres communes puisque ça n'existe pas en Belgique. Par contre ils ont fait quelques fouilles, et Monsieur REVEMONT a bien aidé, du côté français où là c'est un peu plus fouillé. C'est presque un projet pilote, d'ailleurs on a fait la demande à la Région wallonne d'une aide financière par rapport à ce projet qui est considéré comme pilote, et ils nous ont répondu fin décembre qu'ils n'avaient malheureusement pas de budget pour les projets pilotes actuellement. La demande a été faite mais la réponse était négative. Néanmoins c'est vrai qu'on peut quand même remercier le Ministre actuel de nous avoir aidés pour l'équipement du Hall 2, et on sait qu'il va également nous aider pour d'autres projets. On en discute d'ailleurs assez souvent avec Carine, Ludovic et Alain.

Madame LECOMTE – C'est vrai que ce schéma est une excellente idée. Hasard du calendrier je lisais dans la presse ce matin qu'il y a une initiative parlementaire qui souhaite aussi établir un cadastre de toutes les infrastructures sportives scolaires, et voir comment on pourrait les mettre à disposition pour le public et la population en dehors des heures d'école. Je trouve que c'est une très bonne chose, à la limite ce type de cadastre d'états des lieux des infrastructures sportives scolaires pourrait intégrer ce schéma de développement sportif. C'est juste une considération.

Monsieur GAUDRON – Juste dans l'idée de pouvoir amener un élément supplémentaire, le Ministre CRUCKE a aussi mis en avant dans ses priorités la volonté d'avancer sur des structures sportives pluricommunales, donc je pense qu'il faudrait pouvoir intégrer cet élément-là dans la démarche, avec les communes avoisinantes, puisque il permettrait alors d'avancer vers des subsides majorés. C'est en tout cas ce que le Ministre CRUCKE a annoncé.

Monsieur LAFORGE – Normalement la rencontre pour la Province de Luxembourg était prévue le 7 février mais elle a été reportée, donc la prochaine rencontre est le 13 mars. On se pose évidemment beaucoup de questions par rapport à cela. Maintenant tout est encore un peu hypothétique tout compte fait parce qu'on ne sait pas où on va aller, et en même temps on sait qu'Arlon a dépassé le seuil de 30.000 habitants donc elle peut aussi être assez autonome ; par exemple si on construit un hall sportif, il est déjà occupé à 100 % presque directement donc cette supracommunalité est importante, je pense, plus pour des petites communes, on va un peu voir. Néanmoins on ne l'a pas oubliée dans notre schéma, même si c'est très hypothétique, on a quand même mis, et vous pouvez le lire à la page 5 du cahier spécial des charges « *l'œuvre sportive du territoire dépasse également les simples besoins de la population arlonaise, avec des clubs et des infrastructures ayant un rayonnement plus large, que ce soit au niveau des communes limitrophes, voire au niveau provincial, régional et même frontalier.* » Vous voyez que c'est déjà intégré et que l'auteur de projet devra évidemment prendre cette considération importante par rapport à nos communes voisines.

Monsieur GAUDRON - L'enjeu derrière cela serait d'avoir l'accord des communes limitrophes pour dire « Ok, c'est Arlon qui développe ce genre de structure et nous on s'engage à ne pas le faire parce qu'Arlon a ce rôle de pôle structurant. »

Monsieur LAFORGE – Tout cela reste hypothétique, vous le savez bien.

Monsieur GAUDRON - Mais il vaut mieux anticiper.

Monsieur LAFORGE - Tout-à-fait, mais comme on vous l'a dit tout-à-l'heure, suite aux contacts que l'on a eus avec Infraspports, il est vrai que l'on parle beaucoup de supracommunalité mais notre schéma va pouvoir aussi, avec tous les objectifs stratégiques qui seront mis en place, et comme Infraspports et le Ministre auront la même vision, nos projets pourront être appuyés directement grâce

à ce schéma. On pourra donc aussi être aidé avec les subsides grâce à ce schéma, ce n'est pas uniquement avec la supracommunalité que l'on aura des subsides.

Monsieur MAGNUS – Monsieur LAFORGE l'a dit tout-à-l'heure, l'idée a vraiment démarré et merci à ces gens d'Infrasports qui sont venus nous voir et qui nous ont dit que l'on devait démarrer par ça. Si demain on veut avoir des subsides, je crois qu'ils vont voir d'un très bon œil le fait d'avoir suivi leur avis, leur conseil de développement de ce schéma, et je crois, comme on l'a dit, que le fait pour nous de le faire va être un 'exemple' pour le reste de la Province et de la Région wallonne. J'espère donc que nous serons remerciés de ce travail que nous effectuons pour l'instant avec la désignation d'un auteur de projet sans subsides. Peut-être qu'Infrasports pourra revoir sa position en se disant « ce n'est pas parce qu'ils ont été les premiers qu'ils n'ont pas le droit d'avoir quelque chose ».

Monsieur SAINLEZ – C'est plus une réflexion un peu personnelle par rapport à un sport que j'aime beaucoup... nous sommes dans une année olympique, et on sait tous qu'après des jeux olympiques, la motivation dans les clubs d'athlétisme est décuplée. Aujourd'hui, si on regarde un peu le cadastre de tout ce qui existe sur Arlon, il y a beaucoup de choses qui existent dans beaucoup de sports, et quand on va faire un tour du côté de l'Adeps on voit des infrastructures de qualité dans beaucoup de sports également, notamment une piste d'athlétisme. Je pense que je l'ai déjà dit ici - c'est peut-être un autre niveau de pouvoir et peut-être que des discussions sont possibles à ce niveau-là – je ne comprends toujours pas comment on peut demander une centaine d'euros par an pour seulement fouler des pieds une piste d'athlétisme, sans encadrements vu que c'est un accès à l'année qui nous permet d'avoir une douche et de fouler la piste d'athlétisme. Ceci pour moi est assez rédhibitoire, surtout pour tous ces jeunes qui ont envie de se lancer dans un entraînement de qualité, indispensable de toute amélioration dans l'athlétisme, dans la course, dans beaucoup de sports... même des footballeurs qui ont envie de faire des entraînements de qualité en semaine, et il y en a. C'est un sport qui brasse beaucoup d'énergie des différents sports également. Je voulais donc encore redire ceci et agiter ce drapeau-là parce que, franchement, il faudra avoir cette ambition d'avoir une piste d'athlétisme dans la commune d'Arlon qui permette à tout un chacun de fréquenter cette enceinte ; quand je dis « tout un chacun » il faut faire attention parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi non plus sur un stade d'athlétisme mais je donnerais l'exemple des communes limitrophes luxembourgeoises, où beaucoup demande le paiement d'une somme vraiment modique d'un badge d'accès, qui est une caution remboursable par après. Ça donne des gens motivés qui aiment ce sport et c'est vraiment quelque chose que j'aimerais voir à l'avenir dans notre belle vie d'Arlon parce que je pense qu'après une année olympique on aura encore des motivations, et dans notre coin de Luxembourg on a déjà donné de beaux athlètes à ce sport et nous en donnerons encore. Je me permets de rajouter ce drapeau-là pour ce sport que j'aime.

Monsieur LAFORGE – Il y avait le projet sur le site de l'Itela qui malheureusement ne peut être continué ; ce projet avait d'ailleurs été présenté au Conseil communal. On est bien conscient de la difficulté de l'ULA actuellement, ils savent très bien où on en est et on est très clair avec eux. C'est vrai, tu as raison Matthieu, il faut avancer avec l'athlétisme. On verra comment l'auteur de projet définit ses priorités mais je pense qu'elles sont importantes et l'athlétisme a besoin d'avoir vraiment un équipement, un terrain correct ici sur Arlon, à des prix moindres mais aussi durant les mois d'été ; il faut savoir que pendant les mois d'été ils ne peuvent plus du tout aller sur le site de l'Adeps de l'Hydrion, donc c'est aussi compliqué pour eux de se développer avec ces conditions-là. En plus, avec l'athlétisme, nous pouvons aller chercher beaucoup plus de subsides qu'avec les autres sports, c'est donc aussi un atout important.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNDAPP/20-1913 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du Schéma communal de

Développement sportif ”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 764/733-60/20207059.

11. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Acquisition de 2 camionnettes de type pick up avec benne basculante. Approbation des conditions et du recours à la Centrale d'Achats du SPW.

Madame LAMESCH – On vous propose ici de donner votre accord pour acquérir deux camionnettes de type pickup, une pour remplacer un véhicule pour le service des cimetières qui est vraiment très usé et qui date de 2002 ; le second est un véhicule supplémentaire qui est destiné au service plantation et qui va permettre un dédoublement des équipes. Le montant estimé pour l'acquisition des deux véhicules est de 60.000 € TVAC. On vous propose d'accepter les conditions du marché et le mode de passation via la centrale d'achats du SPW.

Monsieur WALTZING – J'ai une question par rapport justement à cette passation. Vous l'avez peut-être déjà dit dans un précédent conseil, quel est le modus operandi pour acheter ce type de camionnette ? Pourquoi n'achetons-nous pas les camionnettes dans notre propre commune, chez nos garagistes arlonais ?

Madame LAMESCH – Parce que les conditions sont plus intéressantes que de le faire en direct. C'est le principe de la centrale d'achats.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'“Acquisition de 2 camionnettes de type pick up avec benne basculante”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.586,78 € hors TVA ou 60.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : D'approuver le recours à la Centrale d'Achat du Service Public de Wallonie, marché par appel d'offres soumis à publicité européenne et référencié T0.05.01 16P19 LOT 22.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 878/961-51/20208018 pour le Service des Cimetières et article 766/744-51/20207039 pour le service Environnement.

12. TRAVAUX COMMUNAUX - Travaux : Elaboration du projet de renouvellement de l'éclairage public du Square Astrid. Accord de principe pour la réalisation de l'étude et des travaux par ORES.

Madame LAMESCH – Ce point, ainsi que le suivant, font suite à notre volonté de réduire la consommation énergétique de notre commune via notamment le remplacement par des LED de l'éclairage public, via la convention que nous avons signée avec ORES et que vous avez approuvée

au mois de septembre. Dans le cas du Square Astrid les ampoules actuelles sont d'une ancienne génération, elles sont relativement énergivores ; d'autre part nous souhaitons également supprimer certaines zones d'ombre sur le Square. Nous vous proposons donc d'approuver d'abord une étude détaillée de la mise en lumière du Square, justement pour avoir un meilleur rendement, l'exécution des travaux et la reprise de la gestion de cet éclairage par ORES. Le montant global pour la réalisation du projet est estimé à 55.000 € TVAC.

Monsieur LAQLII – On parle d'ORES et d'éclairage, est-ce qu'on a une réponse pour la rue de Rédange ?

Monsieur MITRI – Non, pas encore.

Monsieur BALON – J'avais une question plus globale. On a refait une convention avec ORES pour le renouvellement de l'éclairage, est-ce qu'on a déjà établi une sorte de cadastre des priorités de ce qu'on voulait refaire, des remplacements, des remises à neuf ?

Madame LAMESCH - Effectivement le plan a été établi par ORES ; la priorité est de remplacer d'abord les éclairages les plus énergivores et certaines technologies qui sont obsolètes – certaines lampes qui ne seront plus fabriquées – et qu'il faut absolument remplacer en priorité. Cela va s'étaler sur 10 ans. Il y a aussi un souci d'avoir des tranches à peu près constantes chaque année au niveau financier ; par rapport à des éclairages supplémentaires, j'avoue que ...

Monsieur REVEMONT – Pour compléter ce qui concerne le cadastre des priorités, il a été réalisé en collaboration avec ORES et présenté au conseil de septembre, d'ailleurs les premières phases de travaux pour 2020 qui font partie de la convention vont être validées prochainement par le collègue. Cette convention concerne le remplacement d'un point d'éclairage public par un autre où ORES participe au financement, et ceci pour l'entièreté de notre parc actuel. Nous pouvons toujours étudier et placer des points d'éclairage supplémentaires sur notre territoire mais ceux-ci seront entièrement à notre charge. Il faut être attentif aussi que l'éclairage public situé sur les voiries du SPW sont directement gérés par eux et que si nous voulons un renforcement d'éclairage en certains points de leurs voiries, on ne peut que leur suggérer, par exemple dernièrement pour certains passages piétons.

Monsieur MAGNUS – C'est au point 19 d'aujourd'hui, avec le remplacement qu'ORES a prévu sur l'ensemble de la commune pour 2.028.000 € sur 10 ans. La question ici est peut-être autre chose que ce qui est prévu dans le plan avec ORES. En fonction des nécessités il est évident qu'on pourra faire appel à ORES pour autre chose.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : d'élaborer un projet de remplacement de l'éclairage public du Square Astrid pour un budget estimé provisoirement à 55.000 EUR TVAC.

Article 2 : de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :

1. La réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public;

2. L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet;

3. L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers.

Article 3 : pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés.

Article 4 : que les documents repris aux points 2.1 et 2.2 ci-avant devront parvenir à la commune dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'Administration communale sur tous les documents constituant le pré-projet. Le délai de 35 jours fixé ci-avant prend cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués.

Article 5 : de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

Article 6 : de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : de transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

13. TRAVAUX COMMUNAUX - Travaux : Elaboration du projet de remplacement de l'éclairage public à la « Coulée Verte » rue Habaru. Accord de principe pour la réalisation de l'étude et des travaux par ORES.

Madame LAMESCH – Dans la continuité ici c'est le remplacement de l'éclairage à la Coulée Verte, rue Habaru. On a des ampoules qui sont des lampes à sodium à vapeur métallique sous haute pression qui font partie justement de ces éclairages, qui ne seront plus fabriqués, qui ne pourront plus être remplacés, et qui sont aussi relativement énergivores. De la même manière on propose de demander à ORES de réaliser l'étude, le remplacement de ces ampoules et de reprendre également la gestion de cet éclairage. On est à un montant global estimé à 56.000 € TVAC pour l'ensemble de ces travaux.

Monsieur MAGNUS – Notre Coulée Verte où on va gagner de l'argent en consommation, même si c'est un investissement que nous devons faire maintenant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : d'élaborer un projet de remplacement de l'éclairage public à la « Coulée verte » à Arlon pour un budget estimé provisoirement à 56.000 EUR TVAC.

Article 2 : de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :

1. La réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public;

2. L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet;

3. L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers.

Article 3 : pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés.

Article 4 : que les documents repris aux points 2.1 et 2.2 ci-avant devront parvenir à la commune dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'Administration communale sur tous les documents constituant le pré-projet. Le délai de 35 jours fixé ci-avant prend cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués.

Article 5 : de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

Article 6 : de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : de transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

14. BOIS COMMUNAUX - Travaux forestiers sur le cantonnement d'Aywaille (2020) – approbation de la convention de marché conjoint avec le DNF et du cahier spécial des charges.

Madame LECOMTE – Il s'agit effectivement d'approuver un devis concernant des travaux forestiers sur le cantonnement d'Aywaille, qui se monte à un peu plus de 36.000 € TVAC. En outre on vous demande d'approuver la convention entre les pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux de préparation des sols, fournitures de sols, plantations, élagages et dégagements. Considérant que ces travaux pourront être réalisés dans le cadre d'un marché conjoint avec le DNF.

Monsieur LAMBERT – Je veux bien donner l'une ou l'autre information sur les bois d'Aywaille puisqu'aujourd'hui, dans le cadre de la prospection PPA qui est toujours là, il y a des équipes extérieures qui viennent, notamment l'ingénieur du cantonnement d'Aywaille. Pour les plus jeunes d'entre nous, le bois d'Aywaille a été acheté par la commune de Heinsch en son temps, suite à l'expropriation du bois de Fouches, dont on parlait l'autre jour. Voilà pour l'historique. Maintenant sur la réalité forestière – je répète ce qui m'a été dit aujourd'hui – je pense que les bois sont de bonne facture, de bonne qualité, moitié résineux et moitié feuillus. Pour ce qui est des résineux, il y a au stade actuel encore très peu de scolytes dans les épicéas – on ne parle pas des Douglas, etc. Dans les années à venir, il y aura de la récolte de gros résineux qui se fera, et un peu freiné apparemment parce que les prix ne sont pas au rendez-vous. Le marché est extrêmement bas mais je n'y ai jamais été.

Monsieur MAGNUS - J'ai été au début de la législature précédente avec l'ingénieur des eaux et forêts qui s'occupe de ça pour faire un tour et aller voir notre ouvrier communal qui était là avant, mais qui a changé. C'est bien organisé et géré par le DNF.

Monsieur LAMBERT - Je ne voulais pas mettre le DNF en valeur, mais le bois communal.

Monsieur MAGNUS - Je mets aussi en valeur ceux qui gèrent nos biens communaux. D'ailleurs quand on va à Liège on passe devant nos propriétés communales.

Monsieur KIAME – Les gens qui ont des terrains forestiers où il y a la peste porcine, quelle est la procédure qu'ils peuvent utiliser pour s'occuper de leurs arbres ? On m'a posé la question cette semaine.

Monsieur MAGNUS - Selon moi, ils ne peuvent pas rentrer dans leur bois pour l'instant, même pour récolter leurs bois scolytés.

Monsieur LAMBERT – Si ce sont des épicéas scolytés, il y a un décret de la Région wallonne qui autorise le propriétaire à faire une action sanitaire. Il peut y aller mais pas d'initiative, il doit informer le DNF qui donne l'autorisation et qui, par l'autorisation donnée, assure la désinfection des engins, les ébrancheuses et les bardeuses. Maintenant ce n'est pas pour 3 mois, il faut que ce soit une réalité conséquente mais au niveau sanitaire, les épicéas peuvent partir.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) d'APPROUVER le devis n° SN/811/2/2020 au montant de 36 366,55 euros TVAC.
- 2) d'APPROUVER la convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux, de préparation des sols, fourniture de plants, plantation, élagage et dégagement.

15. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : ajout de signaux B22 autorisant les cyclistes à tourner à droite au feu rouge.

Monsieur MITRI – C'est un signal lumineux B22 qui sera installé sur notre commune et qui autorise les cyclistes à tourner à droite au feu rouge, à condition de permettre de céder le passage aux usagers de la route circulant sur la voie publique ou la chaussée, qui ont le feu vert. Dix signaux ont été installés pour l'instant sur notre commune, et vu que nous avons constaté qu'il n'y avait aucun accident aujourd'hui, on demande d'installer deux signaux supplémentaires aux carrefours Suisse et Saint-Jean ; au carrefour Suisse, pour aller de la rue des Faubourgs à la rue du 25 Aout ; au carrefour Saint-Jean, de la rue Godefroid Kurth à la rue de la Caserne.

Monsieur MAGNUS – Vous avez vu ces petits triangles avec un vélo jaune qui permettent de ne pas attendre au feu rouge et d'avancer.

Monsieur TRIFFAUX - Nous nous abstenons pour ce point, nous préférons que les cyclistes passent au vert. On pense qu'il n'y a pas d'accidents parce qu'il n'y a pas beaucoup de cyclistes qui passent quand c'est orange ou rouge.

Le Conseil communal décide, par 23 voix pour et 3 abstentions (MTRIFFAUX, Mme NEUBERG, Mme SCHMIT) :

Article 1er: Les cyclistes circulant rue des Faubourgs sont autorisés à franchir les feux lumineux tricolores afin de tourner à droite vers la rue des Martyrs lorsque ceux-ci sont soit rouges soit jaune-orange;

Article 2 : Les cyclistes circulant rue Godefroid Kurth sont autorisés à franchir les feux lumineux tricolores afin de tourner à droite vers la rue de la caserne lorsque ceux-ci sont soit rouges soit jaune-orange.

16. FINANCES COMMUNALES - Délégation du Conseil communal vers le collège communal en matière de marchés.

Monsieur MAGNUS – Vous avez également reçu un erratum parce que sinon nous pouvions décider de tout le marché extraordinaire au-dessus de 30.000 €.

Monsieur TRIFFAUX – Nous nous abstenons aussi.

Le Conseil communal décide, par 23 voix pour et 3 abstentions (M.TRIFFAUX, Mme NEUBERG, Mme SCHMIT) :

De donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget ordinaire.

Article 2

DECIDE de donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget extraordinaire, dont la valeur est inférieure à 30.000 euros hors TVA.

Article 3

La présente délibération de délégation prendra fin de plein droit le dernier jour du quatrième mois qui suivra l'installation du Conseil communal élu à la suite des élections d'octobre 2024, mais est révocable à tout moment par le Conseil communal.

17. FINANCES COMMUNALES - Approbation de la dotation à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE pour l'exercice 2020.

Monsieur MAGNUS - C'est un point qui passe en général au moment du budget. Vous aurez certainement remarqué ici que les deux montants dont on parle ont été inscrits au budget 2020 et sont identiquement les mêmes ; le premier, 3.365.716,00 €, est la dotation à la zone de police et c'est les 2 % de dotation ; les 330.000 € sont pour les radars dont on parle déjà depuis quelques mois. J'ai encore eu tout-à-l'heure le commissaire Bourguignon qui a encore écrit il y a une quinzaine de jour à la Ministre pour avoir des nouvelles de ce marché, mais il faut encore s'armer d'un peu de patience, ainsi que pour le marché communal ou de la zone de police parce qu'apparemment le nombre de radars demandés étant supérieur à la demande qu'ils avaient prévu au départ, c'est chacun à son tour. On nous avait pourtant promis cela pour début de l'année/fin de l'année passée, mais il faudra attendre encore un peu. C'est simplement pour confirmer ici deux postes qui étaient repris au budget.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

La dotation communale 2020 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 3.365.716,00 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.

La dotation communale 2020 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/635-01/20203003 pour l'extraordinaire pour l'acquisition de radars répressifs à installer sur le territoire communal d'ARLON.

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

18. FINANCES COMMUNALES - Appel à projet CREASHOP – Octroi et liquidation d'une prime. Commerçant « Les Bacchanales ».

Monsieur MAGNUS - Vous avez vu que nous avons eu cette bonne nouvelle du Gouvernement wallon qui nous dit que le projet Créashop était renouvelé. On est donc très content qu'Arlon soit déjà dans la 1^{ère} vague ; il y a d'autres villes qui sont dans cette 2^{ème} vague. Avec la Gestion Centre-Ville on se réunit régulièrement pour pouvoir octroyer cette prime aux nouveaux commerçants. Cette commission qui s'est donc réunie vous propose de transmettre à la Région wallonne l'appel à projets pour 'LES BACCHANALES' qui est un nouveau café culturel situé à la Grand-Place et qui a l'air de démarrer. C'est en tout cas un jeune que nous avons rencontré et qui est plein d'idées pour dynamiser le haut de la Ville, et plus particulièrement la Grand-Place.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 2.805,52 euros (deux huit cent cinq euros cinquante-deux centimes) au candidat-commerçant « LES BACCHANALES » situé à Arlon, Grand –Place, 37;
- Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2020;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention sous condition d'acceptation du dossier par la Région Wallonne.

19. FINANCES COMMUNALES - Financement : Remplacement par ORES du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation. Approbation de la Convention-cadre de financement proposée par SOFILUX.

Madame LAMESCH – On a déjà parlé de ce plan sur 10 ans qui va permettre le remplacement de l'éclairage public, pour une somme estimée sur 10 ans à un peu plus de 2.000.000 €. On vous propose d'approuver ici le financement par SOFILUX qui propose pour une partie d'un peu moins de 1.000.000 € un prêt au taux 0% ; et pour le solde – un peu plus de 1.000.000 € - le taux payé par ORES minoré de 0,605 %, soit pour l'année 2020 qui serait de 1 %. Ceci dit nous avons la possibilité chaque année de décider si nous prenons uniquement la partie avec le prêt à taux 0% ou si nous prenons la totalité, donc les deuxièmes conditions également et cela en fonction de l'intérêt financier de ces conditions d'emprunt.

Monsieur MAGNUS – J'en ai également parlé avec Monsieur THILL aujourd'hui puisque ce sont des prêts en 10 ans à un taux à 1 %, ce qui est un taux important et élevé... on pourrait avoir un taux moins élevé en faisant nous-mêmes appel sur le marché financier à la société avec laquelle nous sommes liés pour l'instant en fonction de notre engagement d'il y a quelques mois ; nous sommes à un taux de 10 %, avec la marge de la banque on serait à 0,60-0,70 %. Vous voyez, on ne va pas nécessairement aller vers cette possibilité qui nous est offerte par SOFILUX parce que si on peut nous-mêmes avoir un taux inférieur sur le marché... je ne comprends pas très bien d'ailleurs quand ils disent que le taux est minoré de 0,60, ça voudrait donc dire que le taux à 10 ans de 1,60 donc c'est vraiment très cher. Il est donc évident que nous prendrons certainement pour le financement le taux 0, et pour le reste on ira sur le marché financier pour voir s'il n'y a pas moyen d'avoir moins cher que ce qui est proposé ici.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er}: D'approuver la Convention-cadre avec SOFILUX pour le financement relatif au remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation.

Article 2 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle .

Article 4 : De transmettre la présente délibération à SOFILUX pour dispositions à prendre.

20. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à l'asbl Amanoclaire pour l'organisation d'un événement musical le week-end du 29 février et 1^{er} mars.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'octroyer une subvention de 250€ euros à l'asbl Amanoclaire ;
- Que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2020 ;
- La liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'événement cité ci-dessus pour un montant de 250€ des réceptions des pièces justificatives.

21. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Octroi d'une aide sportive exceptionnelle au club de football américain Iron Bucks.

Monsieur LAFORGE – On vous propose d'octroyer de façon exceptionnelle un subside au club Iron Bucks, qui sont venus nous voir il y a quelques temps. C'est un petit club qui n'a pas facile, ils ne sont pas encore dans la Commission des Sports, d'ailleurs vous allez avoir ce point dans quelques temps pour les aides octroyées à tous nos clubs faisant partie de la Commission des Sports. Ici nous avons considéré qu'au vu des différents critères qui sont dans la Commission des Sports, qu'ils pouvaient avoir une aide approximative de 750 €. On vous propose donc de faire un petit geste sympathique de pouvoir aider un nouveau club qui arrive sur Arlon. Vous devez aussi savoir qu'ils ont fait la demande pour intégrer la Commission des Sports ; ils sont maintenant dans les conditions pour l'intégrer, donc on espère qu'à la prochaine assemblée générale les clubs accepteront d'intégrer les Iron Bucks dans la Commission des Sports.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'octroyer 750€ d'aide sportive exceptionnelle d'un montant de 750 € au club de football américain Iron Bucks:
- D'autoriser la liquidation de l'aide sportive exceptionnelle d'un montant de 750€ pour l'année 2019.

22. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl l'Union – société de fanfare pour l'année 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l'asbl l'Union -Société de fanfare d'un montant de 1.115,60€.

23. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Octroi d’une subvention à l’asbl Maison du Tourisme du Pays d’Arlon pour un dépliant touristique quadrilingue et des traductions en vue de mettre en valeur les lavoirs, les fontaines, moulins...

Monsieur LAFORGE – On vous demande d’octroyer une subvention à l’asbl Maison du Tourisme du Pays d’Arlon pour un dépliant touristique. Il y a une opération appelée Au Fil de l’Eau qui est déjà en place depuis plusieurs années, qui arrive maintenant à son terme. Vous avez peut-être pu voir autour des lavoirs des moulins, des abreuvoirs de la commune, qu’il y avait un nouveau panneau qui est apparu devant chacun ; c’est donc en complément de ce projet. C’est un partenariat entre la Maison du Tourisme, le Contrat de Rivière Semois-Chiers et également toutes les communes. Celles-ci participent également financièrement à ce dépliant, à hauteur de leur participation. On vous demande donc ici d’accepter l’aide de 900 € pour ce dépliant.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- Décide d’octroyer une subvention de 900€ euros à l’ASBL Maison du Tourisme du Pays d’Arlon pour un dépliant touristique quadrilingue et des traductions en vue de mettre en valeur les lavoirs, fontaines, moulins...
- Décide que la subvention est engagée sur l’article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l’exercice 2020 ;
- Décide que la liquidation d’un montant de 900€ est autorisée des réceptions des pièces justificatives.

24. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l’asbl Cercle Dramatique Saint-Bernard pour l’année 2018.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide d’autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 de l’asbl Cercle Dramatique Saint Bernard d’un montant de 387,86€ et 851,76€.

25. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l’asbl Cercle Dramatique Saint-Bernard pour l’année 2019.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide d’autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l’asbl Cercle Dramatique Saint Bernard d’un montant de 395,46€ et 869.31€

26. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l’année 2019 aux clubs sportifs membres de la Commission des Sports de la Ville d’Arlon.

Monsieur LAFORGE – Vous savez que nous octroyons chaque année des aides sportives aux clubs sportifs qui sont membres de la Commission des Sports. On vous demande d’approuver ce tableau de répartition pour les aides de 2019. Il faut savoir que cette année nous donnons un montant de 67.700,61 € à tous nos clubs, du moins ceux qui ont évidemment rentré un dossier – parce que certains

ne rentrent pas de dossier, ou viennent le chercher mais ne le complètent pas, ou parfois le dossier n'est pas toujours complet... En tout cas nous répondons à ceux qui nous ont rendu un dossier complet.

Madame GOFFINET – Je voudrais encore attirer l'attention sur le fait que c'est quand même la première année où nous avons une catégorie en plus, la catégorie handisport. Par contre si je peux me permettre, je regrette un peu que deux clubs sportifs uniquement aient répondu à cet appel, parce que je pense qu'il y a encore du travail à faire pour que le sport soit vraiment du sport pour tous.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le tableau de répartition des aides sportives 2019 :

Discipline	Dénomination	Catégorie C (=manif. Except.)	Catégorie D (=location salle)	Catégorie E (jeunes – 17 ans)	Catégorie F (affiliation handisport)	Total	Supplément ou Remarques
Athlétisme	Union Lorraine Athlétique	541,67€	446,86€	5.939,30€	0€	6.927,83€	
Badminton	Arlon Badminton Club	0€	547,98€	97,53€	0€	645,51€	
Basket-ball	Royal Basket Alliance Arlon	0€	2.983,29€	2.482,02€	0€	5.465,31€	
	Junior Arlonais	0€	2.244,82€	1.565,28€	0€	3.810,10€	
Billard	Royal Billard Club Arlon	0€	1.064,83€	78,02€	0€	1.142,85€	
Boxe	Han Geki	0€	0€	0€	0€	0€	(2)
Cyclisme	Cyclo Club Weyler	0€	0€	9,75€	0€	9,75€	240,25€
	Promovélo Lorraine	0€	0€	0€	0€	0€	250€
	Les Moyeux Lurons	0€	0€	0€	0€	0€	(4)
Duathlon / Triathlon	PowerMaxX	0€	222,88€	165,79€	0€	388,67€	
Escalade	Escal'pades	541,67€	223,12€	136,54€	0€	901,33€	
Escrime	Cercle Royal d'Escrime Arlonais	541,67€	552,21€	224,31€	0€	1.318,19€	
Football	Cercle Sportif Toernich	0€	0€	692,43€	0€	692,43€	
	Jeunesse Autelbas	541,67€	36,35€	916,74€	0€	1.494,76€	
	F.C. Arlon	541,67€	573,37€	3.862,01€	0€	4.977,05€	
	Royal Excelsior Football Club Fouches	0€	174,03€	1.462,88€	0€	1.636,91€	
	Royale Jeunesse Freylangeoise	0€	0€	1.433,62€	0€	1.433,62€	
	Union Sportive Waltzing	541,67€	36,31€	4.671,47€	0€	5.249,45€	
Football en salle	Areler-Foot	541,67€	96,04€	97,53€	0€	735,24€	
	Mini-Foot Weyler	0€	16,93€	0€	0€	16,93€	233,07€
	Mini-Foot Racing Arlon	0€	17,47€	0€	0€	17,47€	232,53€
	Mini-Foot Union Arlon	541,67€	258,83€	643,67€	0€	1.444,17€	
	Arafoot	0€	0€	0€	0€	0€	(5)
	Futsal Excelsior Arlon	0€	0€	0€	0€	0€	(4)
Gymnastique	Les Ecureuils de Heinsch	0€	0€	1.453,13€	0€	1.453,13€	
Handball	Handball Club Arlon	0€	0€	0€	0€	0€	(1)
Hockey	Hockey Club Arlon	0€	1.860,59€	2.389,37€	0€	4.249,96€	
Judo et arts martiaux	Judo Ju Jitsu Club Arlon	541,67€	134,24€	585,15€	0€	1.261,06€	

	Judo Club Stockem	0€	332€	380,35€	0€	712,35€	
Karaté	Aikido Arlon	0€	177,65€	721,69€	0€	899,34€	
	Kung Fu Chang Arlon	0€	0€	0€	0€	0€	(2)
	Shiai Karaté Club Heinsch	541,67€	129,01€	468,12€	0€	1.138,80€	
	Shotokan Karaté Club Arlon	0€	203,68€	555,90€	0€	759,58€	
	ASBL TKD Arlon	0€	144,71€	52,01€	0€	196,72€	53,28€
Marche	Arel's Club Marche Arlon	0€	0€	0€	0€	0€	250€
Natation	Royal Cercle Natation Arlonais	541,67€	859,54€	3.267,10€	500€	5.168,31€	
Pétanque	Arel Boules Club	0€	0€	0€	0€	0€	(4)
Plongée	Cercle Subaquatique Arlonais	0€	569,79€	224,31€	0€	794,10€	
	Apnée Arlon	0€	0€	0€	0€	0€	(2)
Sauvetage sportif	Swimming Club des 3 Frontières	0€	0€	0€	0€	0€	(1)
Spéléologie	Union Lorraine de Spéléologie	0€	0€	0€	0€	0€	(1)
Tennis	Royal Tennis Club Arlon	0€	78,50€	3.559,68€	0€	3.638,18€	
	Tennis Club de Waltzing	0€	0€	39,01€	0€	39,01€	210,99€
	Garisart Tennis ASBL	0€	0€	4.642,21€	0€	4.642,21€	
Tennis de table	TT Schoppach - Arlon	0€	300,34€	235,69€	.0€	536,03€	
	Tennis de Table Freylange	0€	0€	0€	0€	0€	(2)
Tir	Cercle Tir Arlonais	541,67€	0€	146,29€	0€	687,96€	
	Cercle Tir de Heinsch	0€	0€	0€	0€	0€	(2)
	Shooting Club	0€	0€	19,51€	0€	19,51€	230,49€
Tir à l'arc	Les Archers Arlonais	0€	23,04€	331,59€	500€	854,63€	
U.L.M.	Arel-Air	0€	641,63€	0€	0€	641,63€	
	Totaux					66.000€	1.700,61€ (supplément)

- (1) Dossier non retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Sports
(2) Dossier non rentré auprès du Secrétariat de la Commission des Sports
(3) Dossier rentré hors délai auprès du Secrétariat de la Commission des sports
(4) Dossier rentré sans complétude
(5) Club ne rentrant plus dans les conditions

- D'autoriser la liquidation des aides aux clubs sportifs pour l'année 2019.

27. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Approbation du rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019.

Madame LECOMTE – on vous demande d'approuver le rapport financier concernant le PCS pour l'année 2019, autrement dit la dernière année du précédent plan. Ce rapport financier est à transmettre à la Région wallonne pour obtenir la liquidation de la 2^{ème} tranche de la subvention, soit 25 % de la totalité. C'est aussi l'occasion peut-être de rappeler que le nouveau PCS qui est mis en place depuis janvier 2020 bénéficie d'une subvention annuelle de près de 80.000 €, soit pratiquement le double de ce qui était alloué précédemment.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve dans sa totalité le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019.

28. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Rapport concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Monsieur TURBANG – C'est un rapport qui doit être établi tous les 2 ans ; il faut savoir que ça concerne tout ce qui est provinces, administrations communales, CPAS et les associations de services publics. On a donc une obligation d'avoir un quota de 2,5 % de l'ensemble des travailleurs qui sont reconnus comme personnes handicapées. Il faut savoir que la commune d'Arlon a le gros avantage d'avoir pour le moment 18,10 travailleurs équivalents temps plein qui remplissent les conditions ; alors que si on se base sur ce que la loi nous impose, sur base de 385,46 temps plein, on devrait en avoir 9,64 pour répondre à cette obligation. Il faut donc savoir que l'on a le double de ce que la loi prévoit. Vous avez le détail dans le rapport mais je ne vais pas rentrer dans les détails parce que, quelque part, on ne souhaite quand même pas aller plus loin dans le détail de ce rapport. On est très heureux que la commune remplisse à 200 % ses obligations, et bien évidemment on vous demande de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport concernant la situation de l'emploi de travailleurs handicapés et du respect des obligations en la matière.

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 20 heures et 50 minutes*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS